

11 sites

d'exception

1 lieu

pour le futur

Musée cantonal

des Beaux – Arts

Synthèse du Groupe cantonal
d'évaluation des sites
pour le choix d'un emplacement
pour le nouveau Musée cantonal
des Beaux-Arts et
décision du Conseil d'Etat

Lausanne, 30 septembre 2009



A la suite du vote négatif du 30 novembre 2008 pour le projet de Bellerive, le Conseil d'Etat a invité l'ensemble des communes vaudoises, la société civile et les particuliers à faire acte de candidature pour **proposer des sites susceptibles d'accueillir un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)**.

Onze sites candidats ont été présentés: six d'entre eux sont situés dans des communes en dehors de la capitale, cinq à Lausanne; sept des propositions supposent une construction entièrement nouvelle, quatre impliquent la transformation d'un bâtiment existant.

A la fin d'un minutieux travail de documentation et d'expertise, qui a pris en compte un très large éventail de critères de comparaison, les onze sites candidats ont, chacun, révélé un potentiel remarquable pour recevoir un autre programme.

Si un seul d'entre eux accueillera, *in fine*, le MCBA, tous les autres sont désormais munis d'une étude préalable de faisabilité. Si l'on y ajoute que le simple fait d'avoir présenté une candidature leur a procuré une visibilité nouvelle, tant aux yeux de l'administration que de la société civile, on peut estimer que chaque site a ainsi vu sa valeur intrinsèque se confirmer, voire se renforcer:

De ce fait, la démarche de recherche d'un nouveau lieu d'implantation pour le MCBA aboutit à un résultat qui dépasse l'objectif initialement fixé. En effet, si quatre sites (Lausanne-Musée-Cité, Lausanne-Halle CFF aux locomotives, Yverdon-La Gare et Morges-La Prairie) ressortent plus particulièrement des analyses du groupe cantonal d'évaluation des sites, ce sont bel et bien onze sites qui sont aujourd'hui placés en situation favorable pour recevoir une nouvelle affectation de qualité, bâtie ou non bâtie.

Ce portefeuille foncier, disponible et largement documenté, offre donc des opportunités multiples pour la promotion culturelle, touristique et économique du Canton de Vaud.

Ecublens-Dorigny
Palézieux-G'art
Saint-Légier-La Chiésaz-Château de Hauteville
Morges-La Prairie
Ollon-Les Andonces
Yverdon-les-Bains-La Gare
Lausanne-NaCl Rumine
Lausanne-BCV Chauderon
Lausanne-Halle CFF aux locomotives
Lausanne-Parc de la Solitude
Lausanne-Musée-Cité

ELIRE UN SITE

Afin d'analyser et d'évaluer les onze sites candidats, en vue de lui faire des recommandations pour accueillir le MCBA, le Conseil d'Etat a désigné un groupe cantonal d'évaluation des sites (GCES) composé de 32 personnes : des représentants des communes candidates, des collaborateurs experts de l'administration cantonale et des personnalités de la société civile (voir liste en fin du présent document). Deux représentants de régions n'ayant pas déposé de candidature ont également été sollicités. Ensembles, ces commissaires rassemblent des compétences dans les domaines de l'art, du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme, des transports, de l'environnement, de la communication, de l'économie et de la finance.

Ce groupe était appuyé par des mandataires chargés de documenter chacune des candidatures sur le plan technique, juridique et réglementaire.

Sur la base de ces recommandations, la décision finale du choix du site appartenait au Conseil d'Etat.

MÉTHODE

Pour permettre de comparer des sites ayant chacun leurs particularités propres, il s'agissait au préalable de définir une liste de critères d'analyse (voir ci-contre), de les discuter et de les amender.

Les membres du GCES ont alors visité chacun des sites, suivi la présentation orale des porteurs de candidatures, auditionnés chacun à leur tour. Cette phase d'enquête a été complétée par un rapport des mandataires experts, dont les résultats ont été critiqués et amendés par les membres du groupe d'évaluation (rapport d'analyse détaillé disponible auprès du DINP-SIPAL).

Chacun des membres a ensuite procédé à une évaluation individuelle de chaque site, selon les cinq catégories de critères de la méthode **Albatros**, notés suivant une gamme allant de vert foncé (avantage dominant) à rouge foncé (problème dominant) (voir tableau).

Le tableau analytique de synthèse des opinions individuelles ne constitue pas un vote, mais indique les tendances dominantes de la perception des membres du groupe et permet de dégager les critères marquants sur lesquels pouvait alors se fonder une discussion.

Le premier tour de discussions a permis d'identifier sept sites pour lesquels les aspects problématiques, relatifs au programme d'un Musée des Beaux-Arts, paraissent plus importants que les avantages. Mais il a également permis d'entrevoir, pour chacun d'entre eux, des potentiels qui pourraient rapidement être valorisés en fonction, par exemple, de programmes plus spécifiquement adaptés à leurs qualités identifiées (voir planches). Pour le dernier tour d'évaluation, les représentants des quatre candidatures restantes ont fourni les compléments d'informations requis par les commissaires.

Il convient enfin de rappeler que ce travail d'évaluation minutieux n'a pu se réaliser qu'au prix de l'investissement personnel et patient de l'ensemble des membres du GCES. Du 11 mai au 30 septembre 2009, ils se sont réunis une dizaine de fois, ce qui représente au total près d'une quarantaine d'heures de travail pour chacun d'eux. Entre chaque séance, les services de l'Etat et leurs mandataires experts ont produit une documentation analytique détaillée pour chacun des sites candidats.

LA MÉTHODE ALBATROS

5 catégories de critères, eux-mêmes subdivisés en 55 sous-critères

- Conformité (accessibilité, relation avec les environs, qualité du site ou des bâtiments à réhabiliter)
- Faisabilité (procédures nécessaires, acceptabilité et risques d'oppositions)
- Société (site et urbanisme, collectivité, identification au projet, représentativité)
- Economie (prix du terrain et de la construction, économie publique, soutien de la commune au projet)
- Environnement (impact des transports, potentiel énergétique du site, sol, paysage, nuisances)

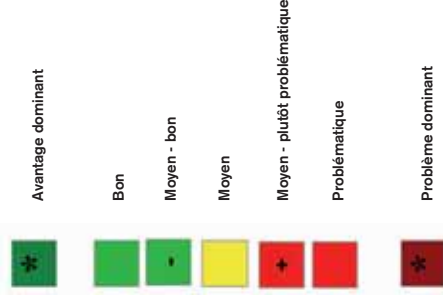
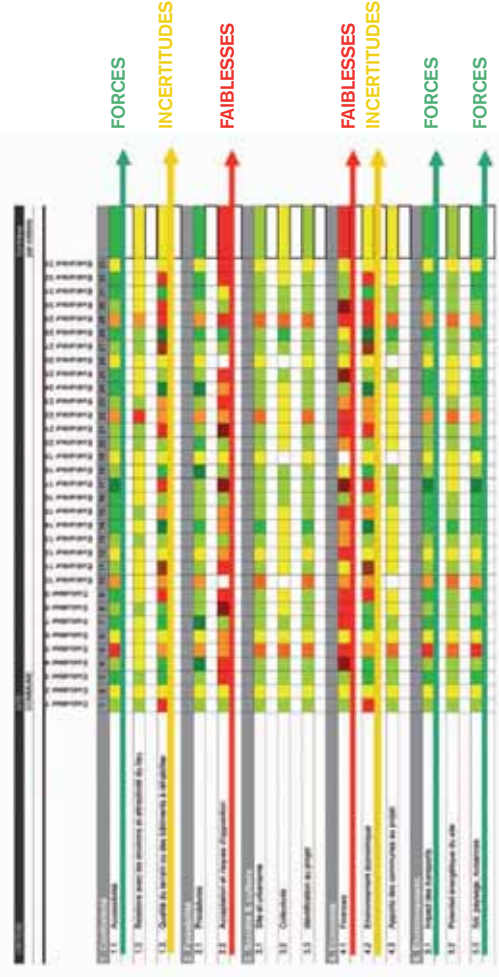


Tableau analytique préalable (établi début septembre) permettant de dégager les critères marquants sur lesquels s'est fondée une discussion.



Palézieux – G'art



Le site proposé jointe les voies CFF sur leur versant nord, à proximité de la gare de Palézieux. Le projet est celui d'un Musée à la campagne, soit une inversion conceptuelle de l'œuvre de Benjamin Vautier, « Paysans au musée », 1867. Le développement récent de la fonction commerciale des gares CFF illustre très clairement leurs niveaux de centralité retrouvés. Leur business-plan a l'avantage de la clarté, vendre des produits de première nécessité à la clientèle captive des pendulaires. Du coup, placer un musée ou une autre fonction culturelle près d'une gare s'impose comme une évidence. Il reste que le tissu récepteur doit offrir de la cohérence en termes de voisinage et contribuer à renforcer la fonction que l'on souhaite implanter. A cet égard, en dépit de ses très grandes qualités, le site n'a pas été retenu pour le nouveau MCBA, mais le potentiel remarquable révélé par cette candidature n'en apparaît que renforcé. On peut penser notamment à un programme qui serait étroitement lié au réseau d'institutions et de villes situées dans l'environnement proche (Théâtre du Jorat à Mézières, Oron, Romont, Châtel-Saint-Denis, Bulle). Il faut également relever que la population a été associée à ce projet de candidature au moyen d'un questionnaire, auquel elle a répondu favorablement.

AVANTAGES PRÉPONDERANTS

- Excellente accessibilité en train
- Forte acceptation de la population locale
- Possibilité de réaliser un projet modèle sur le plan énergétique

FACTEURS D'INCERTITUDE

- Identification avec un projet de Musée cantonal des Beaux-Arts

INCONVÉNIENTS

- **relativement à un programme de Musée des Beaux-Arts**
- Situation à proximité d'une zone industrielle
- Situation éloignée du réseau culturel cantonal
- Apports économiques locaux limités



Tableau analytique préalable

Avantage dominant	Bon	Moyen / bon	Moyen	Moyen / plutôt problématique	Problématique	Problème dominant
1.1. Accessibilité	+	+	+	+	+	+
1.2. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	+	+	+	+	+	+
1.3. Qualité de l'air	+	+	+	+	+	+
1.4. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.5. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.6. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.7. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.8. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.9. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.10. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.11. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.12. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.13. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.14. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.15. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.16. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.17. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.18. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.19. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.20. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.21. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.22. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.23. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.24. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.25. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.26. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.27. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.28. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.29. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.30. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.31. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.32. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.33. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.34. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.35. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.36. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.37. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.38. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.39. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.40. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.41. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.42. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.43. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.44. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.45. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.46. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.47. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.48. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.49. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.50. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.51. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.52. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.53. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.54. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.55. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.56. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.57. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.58. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.59. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.60. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.61. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.62. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.63. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.64. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.65. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.66. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.67. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.68. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.69. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.70. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.71. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.72. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.73. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.74. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.75. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.76. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.77. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.78. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.79. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.80. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.81. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.82. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.83. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.84. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.85. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.86. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.87. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.88. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.89. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.90. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.91. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.92. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.93. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.94. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.95. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+
1.96. Qualité de l'acoustique	+	+	+	+	+	+
1.97. Qualité de l'air intérieur	+	+	+	+	+	+
1.98. Qualité de l'air extérieur	+	+	+	+	+	+
1.99. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+
1.100. Qualité de l'éclairage	+	+	+	+	+	+

Saint-Légier – La Chiésaz – Château de Hauteville



Le site proposé est celui du domaine de Hauteville, un château du XVIII^e siècle et son parc, comprenant un jardin à la française, des vignes, des champs, une forêt et un étang offrant une vue en balcon sur le Léman.
 Cette candidature offre des hypothèses de construction hors les murs du château. Mais, du coup, ces développements se feraient au détriment de l'un des principaux atouts du lieu, le caractère intact d'une résidence de campagne de l'aristocratie.
 Outre des coûts de restauration que l'on peut estimer importants dans un contexte patrimonial aussi sensible, la valeur vénale de l'objet vient hypothéquer la proposition d'acquisition. Ajoutant cet élément au faisceau des autres critères d'évaluation, la commission n'a pas souhaité retenir ce site.
 Il demeure que cette candidature a attiré l'attention de la collectivité sur l'intérêt qu'il y aurait à augmenter l'accessibilité au public de ce domaine prestigieux.

AVANTAGES PRÉPONDERANTS

- Valeurs paysagères exceptionnelles
- Qualité patrimoniale exceptionnelle
- Acquisition à but d'utilité publique
- Excellente accessibilité autoroutière

FACTEURS D'INCERTITUDE

- Politique cantonale d'acquisition de patrimoine
- Risques d'oppositions

INCONVÉNIENTS

- **relativement à un programme de Musée des Beaux-Arts**
- Accessibilité moyenne en transports publics
- Incompatibilité du programme avec les contraintes patrimoniales
- Atteinte aux abords du monument
- Procédures

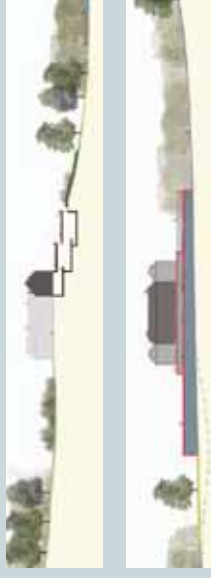


Tableau analytique préalable

	Avantage dominant	Bon	Moyen / bon	Moyen	Moyen / plutôt problématique	Problématique	Problème dominant
1.1. Localisation	+	+	+	+	+	+	+
1.2. Accessibilité aux transports en commun	+	+	+	+	+	+	+
1.3. Qualité de l'air	+	+	+	+	+	+	+
1.4. Qualité de l'eau	+	+	+	+	+	+	+
1.5. Qualité du paysage	+	+	+	+	+	+	+
1.6. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.7. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.8. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.9. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.10. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.11. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.12. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.13. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.14. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.15. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.16. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.17. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.18. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.19. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.20. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.21. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.22. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.23. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.24. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.25. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.26. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.27. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.28. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.29. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.30. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.31. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.32. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.33. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.34. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.35. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.36. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.37. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.38. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.39. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.40. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.41. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.42. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.43. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.44. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.45. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.46. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.47. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.48. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.49. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+
1.50. Qualité de l'habitat	+	+	+	+	+	+	+

Morges – La Prairie



Le site La Prairie est une splendide et vaste propriété patrimoniale de quatre hectares, dont 13'000 m² sont constructibles, située au nord de l'autoroute entre la gare CFF et le quartier de la Gottaz.

Cette campagne est un symptôme paradoxal du développement de Morges au XX^e siècle. Si elle a pu être préservée, c'est peut-être aussi en raison de la coupure urbaine de l'autoroute, qui la relègue en périphérie du centre historique. Par contre, celle-ci rend son accès piéton peu engageant et prérègle le site, du fait des nuisances phoniques et visuelles.

La proposition belle et généreuse de Morges vient d'une certaine manière « avant la lettre », car il eût mieux valu résoudre d'abord la question de la couverture de l'autoroute et poser ensuite celle de la valorisation de ce domaine. Ces réserves sont présentes à l'esprit de la commission qui ne peut se résoudre à proposer ce site, en dépit de ses très belles qualités intrinsèques.

AVANTAGES PRÉPONDERANTS

- Terrain libre dans un parc publics, autoroute)
- Accessibilité excellente (transports publics, autoroute)
- Acceptation et engagement de la Commune de Morges
- Environnement économique
- Possibilité de réaliser un projet modèle sur le plan énergétique

FACTEURS D'INCERTITUDE

- Développement urbain du secteur
- Compensations écologiques
- Impact des transports

INCONVÉNIENTS relativement à un programme de Musée des Beaux-Arts

- Cheminements piétons depuis la gare CFF
- Proximité de l'autoroute

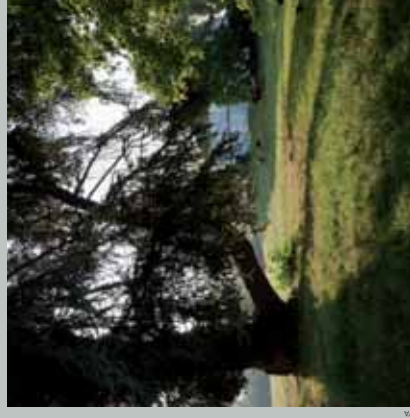


Tableau analytique préalable

Avantage dominant	Non	Moyen + bon	Moyen	Moyen - plutôt problématique	Problématique	Problème dominant
1.1. Accessibilité						
1.2. Résonance avec les pratiques et attitudes des usagers						
1.3. Qualité de l'air (en lien avec l'atmosphère & l'urbanisme)						
1.4. Qualité de l'eau						
1.5. Proximité						
1.6. Accessibilité et usages (piétons)						
1.7. Qualité de l'air						
1.8. Qualité de l'eau						
1.9. Qualité de l'air						
1.10. Qualité de l'eau						
1.11. Qualité de l'air						
1.12. Qualité de l'eau						
1.13. Qualité de l'air						
1.14. Qualité de l'eau						
1.15. Qualité de l'air						
1.16. Qualité de l'eau						
1.17. Qualité de l'air						
1.18. Qualité de l'eau						
1.19. Qualité de l'air						
1.20. Qualité de l'eau						
1.21. Qualité de l'air						
1.22. Qualité de l'eau						
1.23. Qualité de l'air						
1.24. Qualité de l'eau						
1.25. Qualité de l'air						
1.26. Qualité de l'eau						
1.27. Qualité de l'air						
1.28. Qualité de l'eau						
1.29. Qualité de l'air						
1.30. Qualité de l'eau						

Yverdon-les-Bains – La Gare



Le site proposé se trouve à proximité immédiate de la gare CFF d'Yverdon, à l'articulation entre le centre historique, la place d'Armes et la ville neuve au bord du lac.

L'analyse multicritère a fait apparaître une appréciation positive homogène de la part de l'ensemble des commissaires. Toutefois, on constate qu'elle comprend relativement peu de points marqués en vert forcé, lesquels dénoteraient des avantages dominants.

On peut y déceler probablement la marque, dans l'esprit des commissaires, de ce que le choix de déplacer à Yverdon le MCBA, navire amiral des institutions culturelles vaudoises, constituerait un geste de politique territoriale majeur. Une telle décision, induisant une ouverture sur l'espace «Mittelland», relève clairement des compétences des instances politiques.

Pour ces motifs, les commissaires ont renoncé à proposer formellement l'installation du musée sur ce site, sans préjudice de son potentiel remarquable, nettement identifié par l'analyse multicritère.

AVANTAGES PRÉPONDERANTS

- Accessibilité excellente (transports publics, parking de proximité)
- Terrain libre de contraintes
- Acceptation et engagement de la Commune d'Yverdon-les-Bains
- Contribution à un développement urbain cohérent

FACTEURS D'INCERTITUDE

- Possibilités d'extension
- Synergies avec le tissu culturel local
- Contraintes de l'ordonnance pour la prévention des accidents majeurs (OPAM), liées à la proximité du domaine ferroviaire

INCONVÉNIENTS
relativement à un programme de Musée des Beaux-Arts



Tableau analytique préalable

Avantage dominant	Non	Moyen / bon	Moyen	Moyen / plutôt problématique	Problématique	Problème dominant
1.1. Accessibilité						
1.2. Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite						
1.3. Qualité de l'air						
1.4. Qualité de l'eau						
1.5. Qualité de l'éclairage						
1.6. Qualité de l'isolation						
1.7. Qualité de l'orientation						
1.8. Qualité de l'orientation						
1.9. Qualité de l'orientation						
1.10. Qualité de l'orientation						
1.11. Qualité de l'orientation						
1.12. Qualité de l'orientation						
1.13. Qualité de l'orientation						
1.14. Qualité de l'orientation						
1.15. Qualité de l'orientation						
1.16. Qualité de l'orientation						
1.17. Qualité de l'orientation						
1.18. Qualité de l'orientation						
1.19. Qualité de l'orientation						
1.20. Qualité de l'orientation						

RECOMMANDATIONS DU GROUPE CANTONAL D'ÉVALUATION DES SITES

Considérant l'enjeu prioritaire visant à réaliser, dans les délais les meilleurs, un projet culturel vaudois de première importance, les membres de la commission ont décidé de recommander au Conseil d'Etat la proposition « Musée-Cité » – Riponne pour l'édification d'un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts.

En second lieu, le GCES propose la Halle CFF aux locomotives.

Dans l'hypothèse d'une implantation en dehors du territoire lausannois, le site de la gare d'Yverdon s'est profilé comme la proposition la plus convaincante.

Il reste que le processus d'élection d'un site pour le nouveau MCBA a confirmé que le canton de Vaud doit, plus que jamais, se percevoir de manière polycentrique. La soif de culture exprimée par les populations des différentes régions du canton, leur fort engagement derrière les candidatures défendues par leurs édiles, les conditions d'accessibilité très favorables dont celles-ci bénéficient, militent désormais fortement pour renforcer la mise en réseau territoriale de l'action culturelle.

LES BEAUX-ARTS, UNE INVITATION AUX VOYAGES

Le Conseil d'Etat a choisi le site de la Halle CFF aux locomotives, à Lausanne, pour accueillir le futur Musée cantonal des Beaux-Arts

Dans le but de développer un projet culturel de première importance et de renforcer le rayonnement du Canton dans le domaine des beaux-arts, le Conseil d'Etat a inscrit la création d'un nouveau bâtiment pour le MCBA dans les points forts de son programme de législation. Le site de la Halle aux locomotives de la gare CFF de Lausanne est celui qui, selon lui, permettra de remplir au mieux ces objectifs, de créer un engouement général du public pour cette institution phare, et de concrétiser le désir de musée qui s'est clairement manifesté.

Le Conseil d'Etat souligne le fort engagement des deux autres partenaires impliqués dans la transformation de l'affectation de la Halle CFF aux locomotives. La Ville de Lausanne d'une part, dont ce projet était le « premier choix » parmi les sites qu'elle a soumis au groupe d'évaluation, et les CFF d'autre part, premiers à émettre l'idée d'installer le MCBA dans cette Halle en voie de réaffectation. Nul doute que la forte implication des trois partenaires, Etat, Ville de Lausanne et CFF, permettra à ce projet d'être conduit avec dynamisme et dans les conditions les meilleures.

L'ancrage au cœur de la capitale vaudoise, au centre de l'arc lémanique, sur un nœud ferroviaire tant national qu'international, dans un réseau muséal dense, sont autant d'éléments prépondérants pour le développement du futur musée. Le choix de la Halle CFF aux locomotives de Lausanne permettra également, outre l'identification forte de l'institution dans un lieu connu de toutes les Vaudoises et de tous les Vaudois, une attractivité accrue du musée, notamment par une importante augmentation du nombre de visiteurs en lien direct avec l'accessibilité du site. Le choix de ce site permet de même une intégration dans un tissu bâti existant qui permettra de structurer une dynamique urbaine autour du MCBA. De plus, l'utilisation d'une surface déjà construite mais modulable aux besoins du futur musée, le potentiel – pour chacune et chacun, toutes générations et tous horizons confondus – de s'identifier positivement à cette institution dans ses nouveaux murs, sont autant d'avantages qui ont été relevés par le Conseil d'Etat et qui ont fondé sa décision.

Le Conseil d'Etat remercie le GCES pour la qualité de l'expertise conduite. Il tient également à souligner les éléments relevés par le GCES quant à la valeur de chacune des candidatures soumises. En effet, onze lieux de très grande qualité ont été proposés. Si un seul accueillera le futur MCBA, le Conseil d'Etat souhaite que le potentiel des dix autres sites puisse se concrétiser dans d'autres projets qui contribueront également au rayonnement du Canton.

LES MEMBRES DU GCES (GROUPE CANTONAL D'ÉVALUATION DES SITES) SONT :

Bernard Decrauzat, Président
Bernard Attinger, Ancien architecte cantonal du Valais
Lionel Baier, Réalisateur
Marine Baud, Municipale, Prangins
Daniel Berner, Chef du Service du développement territorial
Pierre Marc Burnand, Conseiller communal, Morges
Laurent Chenu, Conservateur des monuments et sites
Jean-Luc Chollet, Syndic, Olon
Lorette Coen, Représentante du Manifeste
Alain Dayer, Service immeubles, patrimoine et logistique
Jean de Gautard, Syndic, Saint-Légier – La Châlesaz
Francesco Deila Casa, Rédacteur en chef « Tracés »
Bernard Fibicher, Directeur du MCBA
Pierre Frey, Professeur EPFL
Pierre Kaelin, Syndic, Ecublens
Etienne Kähenbühl, Artiste
Friedemann Malsch, Directeur du Kunstmuseum Liechtenstein, Vaduz
Stéphanie Manoni, Service de la mobilité
Jean-François Mathier, Syndic, Avenches
Thierry-Vania Menetrey, Municipal, Palézieux
Chantal Ostero, Collaboratrice personnelle de la Cheffe du DF-JC
Ruth Pfeiffer Junod, Collaboratrice personnelle du Chef du DINF
Charles-André Ramseier, Directeur de l'Office du Tourisme Vaudois
Didier Rittener, Artiste
Pierre Santschi, Président du comité référendaire « Pas au bord du lac »
Jean Scheurer, Artiste
Olivier Steiner, Président de la Direction générale de la BCV
Paul-Arthur Treyvaud, Municipal, Yverdon-les-Bains
Bernard Verdon, Architecte cantonal a.i.
Brigitte Wandel, Cheffe du Service des affaires culturelles
Ariane Widmer, Cheffe de projet SDOL Malley
Silvia Zamora, Municipale, Lausanne

LE GROUPE D'EXPERTS EST FORMÉ DE :

Marie-Christine Aubry, Service du développement territorial
Laurent Chenu, Service immeubles, patrimoine et logistique, monuments et sites
Alain Dayer, Service immeubles, patrimoine et logistique
Bernard Fibicher, Musée cantonal des Beaux-Arts
Florentzos Florentzou, Estia SA
Stéphanie Manoni, Service de la mobilité
Catherine Merz, EPIOR Rénovation Sàrl
Michèle Trande-Fritton, Topos urbanisme
Pascal Vincent, Architecte

COORDINATION ET COMMUNICATION :

Elisabeth Wermelinger, Chargée de missions administratives et stratégiques
Michael Fiaux, Délégué départemental à la communication

LE MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS AUJOURD'HUI

63 ans d'existence au Musée Aitaud (1841-1904).

103 ans d'existence au Palais de Rumine (1906-2009).

464 expositions depuis 1906.

8874 œuvres – peintures, sculptures, dessins, estampes, photographies, objets, vidéos, œuvres sonores, installations – du 14^e siècle à aujourd'hui.

1311 artistes représentés dans les collections.

920 membres de l'Association des Amis du musée.

Plus de 3 millions de visiteurs depuis 1906.

